



Licence professionnelle Metiers du notariat

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Metiers du notariat. 2016, Université de Rouen. hceres-02039711

HAL Id: hceres-02039711

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039711>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers du notariat

- Université de Rouen

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université de Rouen

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle *Métiers du Notariat*, diplôme universitaire de niveau Bac +3, constitue un diplôme de l'Université de Rouen à finalité directement professionnelle dont l'objectif est de former des collaborateurs de notaires, de type assistants juridiques, ayant des compétences juridiques de base. Cette formation s'inscrit en complément du brevet de technicien supérieur (BTS) *Notariat* et de la formation de l'Institut des Métiers du Notariat (IMN), formations assurées par d'autres établissements.

Les étudiants ont la possibilité de poursuivre leur cursus par le biais de l'IMN, mais l'objectif premier est l'insertion professionnelle à l'issue de la formation.

Cette licence professionnelle est ouverte à la formation initiale comme continue. Les enseignements mis en place se déroulent pour partie sur le site de l'UFR de Droit, Sciences économiques et Gestion et pour partie dans les locaux de l'IMN.

La dynamique professionnelle de la formation détermine son architecture d'ensemble sur le plan théorique, avec des enseignements relevant des domaines d'activité du monde professionnel considéré, et sur le plan pratique, avec la découverte du monde professionnel dans le cadre du projet tuteuré et du stage qui ont vocation à s'effectuer en lien direct avec une étude notariale.

Synthèse de l'évaluation

Créée en réponse à une demande du notariat, la formation s'est construite avec la profession, qui l'accompagne au quotidien, et elle a pour objectif de permettre aux étudiants d'intégrer ce domaine professionnel.

Le cadre donné correspond à cette identité puisqu'une démarche pratique prévaut dans la construction académique même de la formation (enseignements, présence d'enseignants professionnels, évaluations privilégiant l'aspect pratique). Un véritable partenariat institutionnalisé a été noué avec la profession notariale. Il démontre l'implication de cette dernière, créant ce faisant une interaction universitaire et professionnelle des plus opportunes pour une formation professionnalisante.

Cette implication de la profession permet aux étudiants de bénéficier d'une intégration progressive dans la sphère professionnelle à laquelle la formation est directement rattachée. En effet, le projet tuteuré (d'un volume horaire de 120 heures), mené entre novembre et février, se réalise par l'accueil des étudiants au sein d'une étude notariale une journée par semaine et l'appréhension et l'élaboration d'un dossier (de droit immobilier par principe). Dans la seconde partie de l'année universitaire, les étudiants effectuent un stage d'une durée de 16 semaines dans une étude, qui a vocation à être celle où ils ont réalisé leur projet tuteuré. Par là même, ils peuvent s'intégrer progressivement et au quotidien dans une structure professionnelle, relevant du champ d'activité même auquel la formation les prépare, dans la perspective d'une future embauche.

Toutefois, l'insertion professionnelle des étudiants de cette formation, à finalité entièrement professionnalisante, n'est pas totalement en adéquation avec cette démarche et le partenariat étroit noué avec le notariat laisserait espérer un taux plus important. On observe en effet que, s'agissant des deux années pour lesquelles les éléments y afférents sont fournis, seuls 63 % d'entre eux ont trouvé un emploi. En outre, s'agissant de l'année 2012, seuls 67 % de ces 63% donc 42 % du total de la promotion bénéficient d'un contrat de travail à durée indéterminée. Le phénomène est en outre renforcé par le nombre significatif d'étudiants qui poursuivent leurs études, même si celui-ci est largement variable (40 % pour les étudiants de 2011 et 20 % pour les étudiants de 2012). Cela pourrait néanmoins laisser penser que cette formation sert parfois uniquement de lien entre l'obtention du BTS et la poursuite des études à l'IMN.

Le taux de réussite, avoisinant les 100 %, et l'absence d'abandon en cours d'année signalé laissent supposer l'existence d'un suivi quotidien des étudiants par les enseignants. Toutefois, la formation n'a pas véritablement intégré de démarche construite et structurée d'accompagnement des étudiants dans l'acquisition des compétences, ni de véritable structuration de l'équipe pédagogique et de démarche organisée d'autoévaluation (ce qui apparaît de manière flagrante dans l'aspect succinct des enquêtes diligentées auprès des étudiants). A cet égard, on observe que le conseil de perfectionnement (qui rassemble, de manière égalitaire, universitaires et professionnels), créé pour insuffler sa dynamique évolutive à la formation elle-même, ne semble pas véritablement investir ses fonctions.

Points forts :

- Les enseignements en adéquation directe avec le domaine professionnel concerné, qui s'implique d'ailleurs directement dans la vie de la formation, aux termes d'un partenariat.
- Le lien fait entre le projet tuteuré et le stage, dans une véritable construction progressive d'intégration du monde professionnel.
- Le très important taux de réussite.

Points faibles :

- L'insertion professionnelle insuffisante en contrat à durée indéterminée.
- Un taux assez important de poursuite d'études peu en adéquation avec la visée directement professionnalisante de la formation.
- La démarche succincte d'autoévaluation et l'absence de structuration de l'équipe pédagogique.

Recommandations :

Il serait opportun que la formation trouve sa place pleine et entière au sein de l'Université, que le fort partenariat noué avec la profession ne conduise pas à la mise à l'écart du caractère universitaire de la formation, notamment dans la perception de la formation comme une simple année intermédiaire entre BTS et poursuite à l'IMN. Dans le cadre de cette identification universitaire, il apparaîtrait judicieux que les étudiants bénéficient d'une initiation à la recherche sur les bases de données. Une place plus large pourrait encore être donnée à l'autoévaluation en donnant notamment au conseil de perfectionnement un rôle plus important et en créant une procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants. Par ailleurs, afin de permettre une meilleure insertion professionnelle et au regard du partenariat étroit noué avec la profession, une bourse d'emplois consultable par les étudiants pourrait être mise en place. Enfin, il pourrait être opportun de valoriser la formation continue.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La formation est en adéquation avec les objectifs poursuivis.</p> <p>Le découpage des unités d'enseignement est cohérent par rapport à l'activité notariale.</p> <p>La répartition des ECTS (European Credit Transfer System ou crédits européens) est équilibrée, notamment entre le volet théorique et le volet pratique de la formation.</p> <p>Les volumes horaires respectifs des différents enseignements témoignent de cette cohérence. Les matières « socles » de chaque UE (unités d'enseignement) sont toutes assorties de travaux dirigés, sauf s'agissant de l'UE 3 où seul le droit rural est accompagné de travaux dirigés, contrairement aux autres matières, sans que la distinction s'explique, tout au moins dans l'absolu, au regard des éléments communiqués.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La formation se justifie au niveau tant local que, plus largement, national, au regard des besoins de la profession notariale. Elle apparaît notamment</p>

	<p>comme un complément du BTS <i>Notariat</i>.</p> <p>Elle s'inscrit dans une dynamique d'interaction universitaire et professionnelle puisqu'une convention de partenariat a été signée (entre d'une part l'Institut des Métiers du Notariat de Rouen et le Conseil régional des notaires de la Cour d'appel de Rouen et d'autre part, l'Université de Rouen).</p>
Equipe pédagogique	<p>La composition de l'équipe pédagogique, qui intègre un nombre significatif de professionnels, apparaît satisfaisante au regard des objectifs poursuivis par la formation.</p> <p>Il convient néanmoins de signaler que le dossier ne permet pas d'avoir une vision claire de la répartition des enseignements entre universitaires et professionnels, notamment en termes de volumes horaires.</p> <p>L'interaction entre les différents membres de l'équipe pédagogique n'est par ailleurs pas vraiment structurée, dans la mesure où il n'est pas déterminé de cadres formels et structurés d'échanges, les membres de l'équipe pédagogique se rencontrant, <i>a priori</i>, lors de délibérations et soutenances.</p>
Effectifs et résultats	<p>La formation est à « taille humaine » (une trentaine d'étudiants environ, étant précisé qu'il est indiqué que l'effectif est en diminution depuis 2012 pour tenir compte de difficultés conjoncturelles).</p> <p>Le taux de réussite avoisine les 100 % d'après le dossier.</p> <p>Pour les deux années où les chiffres sont communiqués, soit 2011 et 2012, 63 % des étudiants ont trouvé un emploi. On notera cependant que, s'agissant de l'année 2012 (la seule pour laquelle l'élément est communiqué) seuls 42 % (67 % des 63 %) des étudiants ont un contrat à durée indéterminée. En effet, respectivement 40 % en 2011 et 20 % en 2012 (année d'effectif plus réduit d'ailleurs et où le taux d'étudiants en recherche d'emploi est de 16,67 %) ont poursuivi des études. Avec seulement un étudiant sur deux dans une situation professionnelle stable, cette formation à finalité totalement professionnalisante affiche des résultats que le partenariat étroit noué avec la profession pourrait laisser espérer plus importants. Le taux d'étudiants poursuivant leur cursus renforce encore le phénomène.</p>

Place de la recherche	<p>La place de la recherche est très réduite, ce que la finalité directement professionnelle de la formation semble expliquer. Les étudiants sont toutefois en contact avec la recherche puisque l'équipe pédagogique intègre quatre enseignants-chercheurs dont un professeur.</p>
Place de la professionnalisation	<p>La professionnalisation apparaît satisfaisante. L'étudiant est directement en relation avec le monde professionnel se rattachant à la spécialité concernée, par la réalisation d'un stage et d'un projet tuteuré, qui contribuent à créer des liens avec le milieu professionnel considéré. Par ailleurs, la présence des professionnels impliqués dans la formation atteste de cette dimension.</p> <p>On relèvera toutefois que si le type d'emploi accessible dépeint dans la fiche RNCP est en adéquation avec la formation, les capacités visées et attestées paraissent peu reliées audit type d'emploi et ne sont pas en totale corrélation avec la formation elle-même compte tenu du niveau d'études considéré. Par essence, le niveau de cursus considéré ne permettra pas au collaborateur d'avoir le niveau d'expertise et de communication avec le client dépeint dans cette dernière, mission qui relève <i>a minima</i> d'un notaire stagiaire. Il convient d'ailleurs de remarquer que l'objectif signalé est de former des assistants juridiques.</p>
Place des projets et stages	<p>Les projets et stages (donnant tous deux lieu à soutenance) sont en adéquation avec la nature de la formation. Le stage au sein d'une étude notariale occupe une place centrale dans la formation puisqu'il dure 16 semaines. Il convient de noter que le projet tuteuré est en lien direct avec le stage, tout en s'en distinguant nettement. En effet, le projet tuteuré s'accomplit par l'insertion de l'étudiant dans une étude un jour par semaine (préalablement à la période de stage) et la préparation d'un dossier qualifié de simple (compromis de vente par principe, avec</p>

	<p>possibilité pour l'étudiant d'opter pour un autre type de dossier).</p> <p>Il est précisé que généralement c'est au sein de l'étude l'ayant accueilli dans le cadre du projet tuteuré que l'étudiant effectue son stage, inscrivant ainsi la démarche dans la continuité dans le déroulement de son année universitaire.</p>
Place de l'international	<p>La place de l'international est très faible (le seul élément de ce domaine résidant dans un enseignement d'anglais de 20 heures), ce que l'objectif de la formation explique.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Les modalités de recrutement (sélection, par une commission composée d'un universitaire et d'un notaire, d'étudiants de niveau Bac +2 avec un cursus à dominante juridique) et les dispositifs d'aide à la réussite sont assez satisfaisants.</p> <p>Il ne semble pas exister de véritable dispositif de mise à niveau (ce qui laisse supposer que le recrutement en tient compte) ni d'aide inscrite dans une structure formelle. Toutefois, il convient de signaler qu'il est indiqué une absence d'abandon en cours d'année et on constate un très fort taux de réussite. Ainsi tout en s'interrogeant sur l'absence de dispositif permettant d'assurer le suivi des étudiants, on peut supposer que pour être informelle, et non inscrite dans un cadre défini, la démarche d'aide aux étudiants existe.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>La formation est ouverte en formation continue, mais ne paraît pas ouverte à du non présentiel.</p> <p>Le numérique, dont l'utilisation est laissée à l'appréciation de chaque enseignant, semble avoir une place très marginale. Toutefois, on remarque que les étudiants ont un encadrement de 20 heures spécifiquement dédiées à l'informatique. La place accordée aux bases de données juridiques dans l'apprentissage des étudiants n'apparaît malheureusement pas.</p>
Evaluation des étudiants	<p>La méthode d'évaluation des étudiants est satisfaisante. Le schéma retenu pour ce faire est classique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • contrôle continu et examen final (écrit ou oral) avec des sujets pratiques (ce qui est cohérent avec la nature de la formation), • une soutenance pour le projet tuteuré et le stage, le notaire ayant accueilli l'étudiant étant membre du jury, composé également d'un universitaire, • deux sessions. <p>Il convient de préciser qu'il est veillé à l'équilibre entre théorie et pratique puisque l'étudiant doit avoir une moyenne générale de 10/20 et une moyenne de 10/20 au « bloc pratique » constitué du projet tuteuré et du stage.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Les compétences que l'étudiant a vocation à acquérir sont en adéquation avec la formation, et cette acquisition s'inscrit dans une alliance théorie-pratique. Toutefois, le suivi même de cette acquisition peut être amélioré. On observe en effet que le suivi se fait de manière informelle, selon le terme même employé, eu égard au nombre limité d'étudiants, alors que ce dernier permettrait aisément la mise en place d'un véritable suivi organisé.</p>
Suivi des diplômés	<p>Les données essentielles (insertion professionnelle, poursuite d'études) sont collationnées (les modes pour y parvenir ne sont pas communiqués mais visiblement efficaces, car on constate un taux de réponse des étudiants important) et parlantes pour la formation en tant que telle, notamment le nombre significatif d'étudiants poursuivant leurs études.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>La démarche reste à améliorer. Le conseil de perfectionnement (rassemblant à parts égales universitaires et professionnels) se réunit une fois par an pour insuffler sa dynamique évolutive à la formation elle-même. Cela semble peu, et ce d'autant plus que l'équipe pédagogique n'a pas de structure de réunion définie. Il n'y a, semble-t-il, par ailleurs, aucune procédure d'autoévaluation impliquant les étudiants.</p>

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.